



UNIFOR
theUnion | lesyndicat

National Office
205 Placer Court
Toronto, ON M2H 3H9

Bureau national
205 Placer Court
Toronto (Ontario) M2H3H9

Jerry Dias
National President
Président national

Renaud Gagné
Quebec Director
Directeur québécois

Peter Kennedy
National Secretary-Treasurer
Secrétaire-trésorier national

Le 22 septembre 2015

Programmes axés sur le comportement

Unifor désapprouve la participation de ses membres à des programmes axés sur le comportement tels que SafeStart et STOP de DuPont.

Ces programmes rejettent la responsabilité des accidents sur le travailleur en mettant l'accent sur le comportement plutôt que sur les déficiences ou les lacunes du système de prévention en milieu de travail. Ils ont été savamment conçus pour décharger les membres de la direction de toute responsabilité malgré les lois provinciales et fédérales en matière de santé et de sécurité au travail qui stipulent que l'employeur doit « prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour assurer la protection d'un travailleur » (article connu sous le nom de « Devoirs généraux »).

Ces programmes supposent que les accidents sont causés par des erreurs humaines et, par conséquent, en imputent la faute aux travailleurs ou leur imposent des sanctions disciplinaires en guise de mesure corrective. Cette approche ne permet jamais de déterminer la cause fondamentale d'un incident ou d'un accident ni les mesures correctives nécessaires pour empêcher qu'il se reproduise.

Les exemples sont flagrants dans les documents SafeStart (p. ex. « nos propres actions contribuent à la vaste majorité des incidents ou des accidents », « il est très rare que des accidents soient attribuables à des circonstances inattendues dans lesquelles l'humain n'a rien à voir »). Manifestement, ces exemples rejettent complètement la faute sur le travailleur.

L'approche en matière de sécurité de la « récompense » est un autre aspect inquiétant des programmes axés sur le comportement. On promet des repas de pizza, des dîners barbecue, des blousons, etc., aux travailleurs s'ils adoptent un comportement sécuritaire. Cette approche pousse les travailleurs à réprimer les préoccupations en matière de santé et de sécurité, et crée une culture dans laquelle la pression exercée par les pairs dissuade les travailleurs de déclarer un incident ou un accident. Il est impossible de déterminer la cause d'un incident ou d'un accident non déclaré et encore moins de rectifier la situation.

De quoi Unifor est-il en faveur?

Unifor appuie la prise progressive de mesures responsables par un comité mixte de santé et de sécurité au travail pour éliminer les risques associés aux accidents et aux expositions et recommande des solutions préventives pratiques comme l'analyse de la sécurité des tâches et un programme complet de formation en milieu de travail.

Nous faisons la promotion des trois droits des employés, soit le droit de savoir, le droit de participer et le droit de refuser d'exécuter un travail, et nous réclamons l'ajout d'un quatrième droit : le droit d'être protégé contre les représailles pour les travailleurs participant à des mesures en matière de santé et de sécurité au travail.

Unifor s'est engagé à militer pour l'élimination ou la prévention des conditions de travail dangereuses, qu'elles soient de nature physique ou chimique, afin de protéger la santé et la sécurité des travailleurs.